

LE 22 MARS 2025

NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PROCESSUS DE DÉMANTÈLEMENT DE LA SNCF

En effet, dimanche 22 mars les cheminots du T4 en IDF iront rejoindre les travailleurs du rail du T11 dans une nouvelle société ferroviaire : Stretto.

T4



3 mois après la création de 3 filiales TER le 15 décembre 2024 (Étoile d'Amiens, Étoile de Nice, Trams-Trains Nantes) et de 2 filiales Fret, c'est maintenant au tour de Transilien de connaître son premier transfert de cheminots dans une nouvelle société dédiée Stretto.

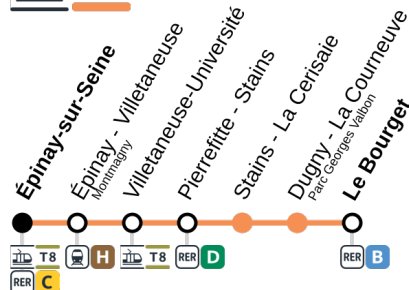
Si, pour les 3 sociétés TER, SNCF reste l'actionnaire à 100%, pour la nouvelle société Stretto une nouvelle expérimentation est mise en place. SNCF Voyageurs sera actionnaire à 49% et Kéolis sera l'actionnaire majoritaire à 51%. **Stretto sera donc une filiale d'une filiale de la SNCF !**

Voilà où nous sommes arrivés 2 ans à peine après l'ouverture à la concurrence des trains de voyageurs : **les appels d'offres sont remportés par des filiales de filiales.**

En effet, Kéolis est aujourd'hui détenue à 66% par la SNCF et 33% par un **fonds de pension canadien.**

Cette nouvelle société exploitera pour 7 ans les Trams-Trains du T11 (Le Bourget-Epinay sur Seine), du T4 (Bondy-Aulnay) et les T14 (Esbly-Crécy). Pour les salariés de Stretto, ce sera le **dumping social**. Perte du statut (sauf la retraite et la garantie de l'emploi), perte des accords au bout de 15 mois, perte de l'accord CAA...

T11



T14



Aujourd'hui l'ouverture à la concurrence repose sur 2 piliers mortifères :

- La découpe en petites structures de la SNCF dans des PME du rail plus ou moins privatisées.
- Le dumping social imposé aux agents.

Ces 2 piliers exigés par les Autorités Organisatrices et la direction de la SNCF entraîneront une **baisse drastique de la qualité de service** (turnover des agents, sous-effectif chronique) et un **surcoût du système** (surcoûts engendrés par la dislocation du système ferroviaire aujourd'hui encore intégré).

La fédération SUD-Rail alerte les cheminot-e-s, les travailleur-euse-s du rail, les usager-e-s, les politiques sur les conséquences dramatiques de ce transfert. SUD-Rail sera aux côtés des salarié-e-s de Stretto pour défendre leurs intérêts et combattre le dumping social imposé.

FÉDÉRATION SUD-Rail – 38 RUE DES RENOILLERES 93200 ST DENIS
TEL: 01 42 43 35 75
FAX: 01 42 43 36 67

@ : federation@sudrail.fr
INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail